

ID: 095-249500455-20240405-20240401-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2024/04/01 Du 5 avril 2024

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
Décisions	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,
Présents: 25	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),
Votants: 30	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	Etaient absents excusés :
La Dadaidana	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	Saarétaire de céance : Céline CALIDRON
Sébastien PONIATOWSKI	<u>Secrétaire de séance</u> : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Exposé:

DECISION n° 17/2023

<u>Objet</u>: Avenant n°1 à la convention de subventionnement départemental « appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise »

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

.../...

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240401-DE

Considérant la délibération n° 4-07 du Conseil Départemental du Val d'Oise du 24 novembre 2017 relative au positionnement stratégie du Conseil Départemental en matière de politique touristique pour 2017-2022 et au lancement de la septième édition de l'appel à projets pour le développement de projets touristique innovant en Val d'Oise au titre de l'année 2019,

Considérant la délibération Conseil Départemental du Val d'Oise n° 4-30 du 5 juillet 2019 portant sur le soutien au bénéficiaire dans le cadre de l'appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise,

Considérant que le Conseil Départemental a accordé à la Communauté de Communes une subvention correspondant à 30% des dépenses éligibles soit un montant de 18 155,10€ pour la création de circuits vélo-touristiques ou pédestres balisés,

Considérant qu'un acompte de 9.077,55 € a été versé à la CCVO3F à la signature de la convention, Considérant qu'à ce jour :

- les travaux pour l'implantation et la signalisation des circuits vélo touristique n°1 « Les Bords de l'Oise » et n° 2 « La Vallée des Coquelicots » ont bien été finalisés pour un montant de 80.493,44 € H.T.,
- les travaux pour l'implantation et la signalisation du circuit n° 3 sont en cours de réalisation et ne seront finalisés qu'au premier semestre 2024,

Considérant la demande de prorogation de la convention par courrier du 9 mai 2023 adressée à Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Considérant l'accord de prorogation de la convention en date du 28 novembre 2023,

Considérant que la CCVO3F s'engage à finaliser les travaux du circuit n° 3 dans un délai de 12 mois à compter de la date d'expiration de la convention initiale soit le 5 juillet 2024,

DECIDE

De signer l'avenant n°1 à la convention de subventionnement départemental.

DECISION n° 01/2024

Objet : Contrat d'administration de l'appliance VPN Firewall SécuritéInfo.Com

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que le contrat définit les modalités d'administration de l'appliance VPN Firewall installée à la CCVO3F,

Considérant que l'administration de l'équipement sera réalisée sur chaque module de l'appliance :

- module firewall pour limiter et contrôler les connexions provenant d'Internet
- module VPN pour connecter des postes clients devant travailler à distance ou des sites distants pour faire communiquer les réseaux LAN de chaque site
- module proxy http pour centraliser et loger les connexions http
- module filtre anti fuite d'informations pour limiter la collecte d'informations non consenties effectuée par les géants du BigData
- module serveur DNS
- module serveur DHCP

Considérant que l'administration consiste à :

- maintenir à jour tous les modules de l'appliance
- faire évoluer les modules contre les nouvelles menaces
- s'adapter à l'évolution du système d'information du client
- maintenir la performance du système de façon optimale,

Considérant que la configuration de l'appliance est sauvegardée dans les locaux de SécuritéInfo.com 7 jours sur 7 pendant la nuit,

Considérant que la sauvegarde permettra de recouvrer intégralement l'environnement de production dans le cas d'une panne logicielle ou matérielle,

Recu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240401-DE

Considérant que le recouvrement des données est réalisé dans le cadre du contrat de maintenance, Considérant que les demandes d'ajout de nouvelles fonctionnalités seront étudiées et peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire non couverte par le présent contrat d'administration,

Considérant que le contrat d'administration est établi pour une durée d'un an, renouvelable au maximum deux fois par tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le coût annuel du contrat d'administration Platine Solution SécuritéInfo.com s'élève à 1.137,60 € H.T. soit 1.365,12 € T.T.C.,

DECIDE

De signer le contrat d'administration de l'appliance VPN Firewall avec la société SécuritéInfo.Com.

DECISION n° 02/2024

Objet : Contrat de maintenance de l'appliance VPN Firewall SécuritéInfo.Com

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que le contrat définit les modalités de maintenance de l'appliance VPN Firewall installée à la CCVO3F,

Considérant que le contrat de maintenance s'exécute lors d'une panne matérielle ou logicielle détectée et provoquant une interruption de service ou une dégradation de l'environnement de production,

Considérant que le contrat de maintenance couvre :

- l'intervention sur site
- le prêt d'un matériel d'une puissance équivalente au matériel actuellement en production chez le client
- le recouvrement de l'environnement de production
- l'exécution de la garantie constructeur lorsque le matériel est garanti par SécuritéInfo.Com
- un temps maximum garanti d'intervention en fonction du contrat choisi,

Considérant que le présent contrat de maintenance prévoit le prêt d'un matériel si l'appliance mise en place est défectueuse,

Considérant que le contrat de maintenance de l'équipement est établi pour une durée d'un an, renouvelable au maximum deux fois par tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le coût annuel du contrat de maintenance Or Solution SécuritéInfo.Com s'élève à 871,20 € H.T. soit 1.045,44 € T.T.C.,

DECIDE

De signer le contrat de maintenance de l'appliance VPN Firewall avec la société SécuritéInfo.Com.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

- Prend acte des décisions n°17/2023, 1 et 2/2024 prises par Monsieur le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,

Stico Posidonli

La Secrétaire de séance,

Sébastien PONIATOWSKI



ID: 095-249500455-20240405-20240402A-DE

2024/04/02



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
Compte Administratif	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
2023	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 32 Votants : 36 Acte certifié exécutoire	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON, Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS, Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06), Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à 19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI (arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06), Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE (Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	Herve Weitrenbach donne podvoli a cellile CAODRON
	Etaient absents excusés :
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	
Sébastien PONIATOWSKI	Secrétaire de séance : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5214-16 et L 5214-21,

Vu l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 17 novembre 2003 portant création de la CCVO3F,

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil de prendre connaissance du compte administratif 2023 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts tel que présenté dans le tableau suivant :



ID: 095-249500455-20240405-20240402A-DE

Section d'investissement :	Réalisations	Restes à Réaliser (RAR)	TOTAUX
Dépenses de l'exercice 2023 (d)	478 596,84 €	1 967 648,42 €	2 446 245,26 €
	Parties and additional additional and additional		
Recettes (a+b)	1 248 550,93 €		1 257 628,48 €
Recettes de l'exercice 2023 dont affectation (a)	651 801,46 €	9 077,55 €	660 879,01 €
Excédent antérieur (recettes) (b)	596 749,47 €		596 749,47 €
Résultat de l'exercice 2023 (a- d)	173 204,62 €		
Résultat global d'Investissement ((a+b) -d)	769 954,09 €	-1 958 570,87 €	-1 188 616,78 €

Section de fonctionnement :	Réalisations	TOTAUX
Dépenses de l'exercice (d)	15 243 900,80 €	15 243 900,80 €
Recettes (a+b)	16 698 427,92 €	16 698 427,92 €
Recette de l'exercice 2023(a)	15 692 671,73 €	
Excédent antérieur après affectation (recettes) (b)	1 005 756,19 €	
Résultat de l'exercice 2023 (hors excédent antérieur) (a-d)	448 770,93 €	
Résultat global de Fonctionnement ((a+b) -d)	1 454 527,12 €	1 454 527,12 €
Résultat global de clôture (fonctionnement + investissement)	2 224 481,21 €	
Résultat global de clôture 2023 (solde réalisation RAR)		265 910,34 €

Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI cède sa place à Monsieur François KINSLING, doyen d'âge, quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240402A-DE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Jérôme FRANCOIS, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'adopter le compte administratif 2023 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts tel qu'il est constaté, avec un résultat global de clôture excédentaire de 265 910,34 €.
- De constater la conformité des résultats du compte administratif 2023 avec ceux du compte de gestion 2023 établi par la Responsable du SGC de L'Isle-Adam.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	35	1	0

Abstention: Carine PELEGRIN

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

dien To, idoudi

La Secrétaire de séance,

tudion)

Sébastien PONIATOWSKI



ID: 095-249500455-20240405-20240403-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

2024/04/03

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
Compte de Gestion 2023	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 33 Votants : 39 Acte certifié exécutoire	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON, Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS, Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06), Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à 19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI (arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06), Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE (Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	(conseniers communationes)
transmission en	Etaient absents représentés :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	<u>Etaient absents excusés</u> :
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	
Sébastien PONIATOWSKI	Secrétaire de séance : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5214-16 et L 5214-21,

Vu l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 17 novembre 2003 portant création de la CCVO3F,

Considérant qu'après s'être fait présenter par Monsieur le Vice-Président Jérôme FRANCOIS, rapporteur, le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Responsable du SGC de l'Isle-Adam accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif et du passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,



ID: 095-249500455-20240405-20240403-DE

Considérant que Madame la Responsable du SGC de l'Isle-Adam a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur toutes les opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Responsable du SGC de l'Isle-Adam, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

		
INVESTISSEMENT	Dépenses	478 596,84 €
	Recettes	651 801,46 €
Résultat investissement exercice 2023		173 204,62 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	15 243 900,80 €
	Recettes	15 692 671,73 €
Résultat fonctionnement exercice 2023		448 770,93 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		621 975,55 €
INVESTISSEMENT	Résultat antérieur	596 749,47 €
	Résultat exercice 2023	173 204,62 €
Résultat global d'investissement		769 954,09€
FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur	1 005 756,19 €
Part affectée à déduire du résulta antérieur (c/1068)	t	448 770,93 €
Résultat global de fonctionnement		1 454 527,12 €
RESULTAT GLOBAL 2023		2 224 481,21 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Monsieur le Vice-Président Jérôme FRANCOIS, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240403-DE

- D'adopter le compte de gestion 2023 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts tel qu'il est constaté.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	38	1	0

Abstention: Carine PELEGRIN

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

Dosido whi

La Secrétaire de séance,

Sébastien PONIATOWSKI



ID: 095-249500455-20240405-20240404-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

2024/04/04

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du	
Affectation des Résultats	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon	
	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam	
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)	
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,	
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)	
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,	
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,	
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,	
Présents: 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),	
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à	
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI	
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),	
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE	
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)	
compte-tenu de sa		
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :	
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET	
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT	
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI	
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER	
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING	
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON	
	<u>Etaient absents excusés</u> :	
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY	
Le Président,		
Sébastien PONIATOWSKI	Secrétaire de séance : Céline CAUDRON	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5214-16 et L 5214-21,

Vu l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 17 novembre 2003 portant création de la CCVO3F,

Considérant qu'après avoir constaté la conformité des résultats du compte administratif 2023 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et du compte de gestion établi par la responsable du SGC de L'Isle-Adam, les résultats de l'exécution du budget de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts en 2023 font ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 1 454 527,12 € ainsi qu'un excédent en section d'investissement de 769 954,09€,

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240404-DE

Considérant qu'il convient de proposer une affectation du résultat de la section de fonctionnement à hauteur de cet excédent ainsi qu'une affectation du résultat de la section d'investissement à hauteur de ce déficit,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Jérôme FRANCOIS, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 265 910,34 € à l'article R002 du budget supplémentaire 2024 et l'affectation du résultat de la section d'investissement pour un montant de 769 954,09 € à l'article R001 du budget supplémentaire 2024.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	37	2	0

Abstentions: Carine PELEGRIN, Jérôme DURIEUX

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

Ellien , midouli

La Secrétaire de séance,

Sébastien PONIATOWSKI

Reçu en préfecture le 12/04/2024





ID: 095-249500455-20240405-20240405-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

2024/04/05

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du		
Taux d'Imposition 2024	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon		
	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam		
Convocation:	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)		
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,		
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)		
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,		
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,		
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,		
Présents: 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),		
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à		
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI		
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),		
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE		
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)		
compte-tenu de sa			
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :		
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET		
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT		
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI		
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER		
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING		
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON		
	<u>Etaient absents excusés</u> :		
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY		
Le Président,			
Sébastien PONIATOWSKI	<u>Secrétaire de séance</u> : Céline CAUDRON		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-16 et L. 5214-21,

Vu l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 17 novembre 2003 portant création de la CCVO3F,

Considérant la délibération n° 2021/09/06 du 24 septembre 2021 instaurant le régime de la fiscalité unique professionnel,

Considérant que dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il a notamment été indiqué que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts poursuivrait la prise en charge du FPIC, le FNGIR, attribuerait un fonds de concours aux petites communes et conserverait les taux 2023 pour les contributions,

.../...

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240405-DE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

Article 1:

De fixer les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2024 comme suit :

Article 2:

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	38	1	0

Abstention : Jérôme DURIEUX

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

estion Posiclowki

La Secrétaire de séance,

Sébastien PONIATOWSKI



ID: 095-249500455-20240405-20240406-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

2024/04/06

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
Taxe d'Enlèvement des	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
Ordures Ménagères 2024	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation:	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 33 Votants : 39 Acte certifié exécutoire	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON, Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS, Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06), Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à 19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI (arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06), Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE (Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	<u>Etaient absents excusés</u> : Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	
Sébastien PONIATOWSKI	Secrétaire de séance : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-16 et L. 5214-21,

Vu l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 17 novembre 2003 portant création de la CCVO3F,

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999,

Vu la loi 99-1126 du 28 décembre 1999 modifiée en son article 16 par l'article 33 de la loi de finance 2000,

Vu l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Locales,

.../...



ID: 095-249500455-20240405-20240406-DE

Considérant que dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts fixe le taux de la TEOM et perçoit ladite taxe,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Bruno MACE, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer, pour l'exercice 2024, le taux de la TEOM comme suit :

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

COMMUNES	Taux 2024
Béthemont la Forêt	10.07
Chauvry	9.39
L'Isle-Adam	8.25
Mériel	11.43
Méry-sur-Oise	9.04
Nerville-la-Forêt	12.7
Parmain	8.93
Presles	11.14
Villiers-Adam	10.15

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	39	0	0

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

Schlich Poridowli

Sébastien PONIATOWSKI

La Secrétaire de séance,

ID: 095-249500455-20240405-20240407-DE

Publié le 12/04/2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

2024/04/07

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
Fixation du Produit de la	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
taxe GEMAPI 2024	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,
Présents: 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	<u>Etaient absents excusés</u> :
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	
Sébastien PONIATOWSKI	<u>Secrétaire de séance</u> : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-16 et L. 5214-21,

Vu le code l'environnement, et notamment son article L. 211-7,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM, notamment ses articles 56 à 59,

Vu la loi n°2015 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe, notamment ses articles 64 et 76,

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du l de l'article L.211-7 du code de l'environnement,

Vu aux articles L.1530 bis et L.1639A bis du Code Général des impôts,

.../...

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240407-DE

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a pris la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que pour financer la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a la possibilité de lever une taxe dédiée,

Considérant que le montant de cette taxe ne peut excéder 40,00 € par habitant et par an, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF) qui sur le territoire de la CCVO3F, s'établit pour l'année 2024 à 39 517habitants, soit :

GEMAPI	Population DGF	Produit total de la Taxe
TOTAL CCVO3F	39 517	519 177,23 €

Soit 13,14 €/habitant

Pour information

CCVO3F	Syndicat des berges de l'Oise	SIARE	SIRP	Entente Oise Aisne	TOTAL	Par habitant
2024	109 151,83 €	277 420,00 €	29 830,40 €	102 775,00 €	519 177,23 €	13,14 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'arrêter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à la somme de 519 177,23€.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	39	0	0

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

éblier Poridonti

La Secrétaire de séance,

Sébastien PONIATOWSKI



ID: 095-249500455-20240405-20240408A-DE

2024/04/08



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
Budget Supplémentaire	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
2024	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,
Présents : 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	
transmission en	Etaient absents représentés :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	<u>Etaient absents excusés</u> :
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	
Sébastien PONIATOWSKI	<u>Secrétaire de séance</u> : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5214-16 et L.5214-21,

Vu l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 17 novembre 2003 portant création de la CCVO3F,

Considérant que le budget prévisionnel de l'exercice 2024 a été proposé et établi, en équilibre des recettes et des dépenses par délibération n° 2023/12/02 du 8 décembre 2023,

Considérant que le budget supplémentaire de l'exercice 2024 est proposé et établi comme suit, en équilibre des recettes et des dépenses,

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240408A-DE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Jérôme FRANCOIS, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'approuver le budget supplémentaire 2024 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts arrêté ainsi qu'il suit, en dépenses et en recettes pour un total de :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents qui en découleront.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	37	2	0

Abstentions: Carine PELEGRIN, Jérôme DURIEUX

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

Sellien Posidowli

La Secrétaire de séance,

Céline CAUDRON

Sébastien PONIATOWSKI



ID: 095-249500455-20240405-20240409-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

2024/04/09

611.4			
Objet :			
Fonds de Concours des	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du		
Communes à la	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon		
Maintenance de la Fibre	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam		
Administrative			
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)		
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,		
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)		
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,		
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,		
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,		
Présents : 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),		
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à		
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEI		
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),		
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE		
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)		
compte-tenu de sa			
transmission en	Etaient absents représentés :		
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET		
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT		
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI		
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER		
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING		
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON		
	Etaient absents excusés :		
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY		
Le Président,	Α		
Sébastien PONIATOWSKI	Secrétaire de séance : Céline CAUDRON		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que la CCVO3F a déployé la fibre noire entre 2019 et 2021, pour son projet vidéoprotection,

Considérant qu'il a été convenu que les communes membres rembourseront annuellement le loyer de la maintenance de leur fibre noire municipale, à savoir la fibre noire qui n'est pas reliée à une caméra et qui arrive dans un bâtiment municipal,

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240409-DE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Loïc TAILLANTER, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le tableau des loyers annuels 2024 de la maintenance de la fibre noire municipale comme indiqué ci-dessous :

Communes	Montant HT	Montant TTC
Chauvry	96,50 €	115,80 €
L'Isle Adam	2773,61 €	3328,33 €
Mériel	463,80 €	556,56 €
Méry sur Oise	2656,37 €	3187,64 €
Parmain	1356,03 €	1627,24€
Presles	425,66 €	510,79 €
Villiers-Adam	44,36 €	53,23 €

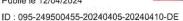
	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	39	0	0

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

Sistien Posidonti

La Secrétaire de séance,

Sébastien PONIATOWSKI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

2024/04/10

	The state of the s
Objet :	
Modification des Régies	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
de Recettes et d'Avances	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
pour les Aires d'Accueil	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
des Gens du Voyage de	
l'Isle-Adam et Parmain	
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,
Présents: 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	State of a base to average a
	Etaient absents excusés :
La Datablana	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	Complete de afonce a Cálina CAUDRON
Sébastien PONIATOWSKI	Secrétaire de séance : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, la CCVO3F exerce la compétence Aire d'Accueil des Gens du Voyage et gère les deux sites de l'Isle-Adam et Parmain,

Considérant qu'afin de percevoir l'encaissement des produits (caution, EDF, eau, emplacement, stationnement...) des participations des familles stationnant sur ces aires et le remboursement des trop perçus et cautions, la CCVO3F a constitué une régie de recettes et d'avances pour chacune d'elle par délibération n°2017/02/06 du 10 février 2017,

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240410-DE

Considérant que la mise en place d'un terminal Carte Bancaire pour l'encaissement des droits et frais d'occupation a été demandé par les voyageurs et les régisseurs des Aires d'Accueil de l'Isle-Adam et Parmain,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications ci-après :

<u>Article 5</u>: les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées en numéraire et par Carte Bancaire, sur place des Aires d'Accueil des Gens du Voyage, chemin du Pommier à L'Isle Adam ou au Clos Dambry – Bureau de la Police Municipale de L'Isle-Adam – 1, avenue de Paris à L'Isle-Adam (aux horaires indiqués par le régisseur et les mandataires), et chemin des Charrues à Parmain.

<u>Article 14</u>: le régisseur titulaire et les mandataires suppléants ne sont pas assujettis à un cautionnement selon l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 mis en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

<u>Article 15</u> : le régisseur titulaire ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

<u>Article 16</u>: les mandataires suppléants ne percevront pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	39	0	0

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

estion Poridonti

La Secrétaire de séance,

Sébastien PONIATOWSKI

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240411-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

2024/04/11

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
Modification du Tableau	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
des Emplois	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
The state of the s	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,
Présents : 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	<u>Etaient absents excusés</u> :
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	
Sébastien PONIATOWSKI	Secrétaire de séance : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant l'accroissement d'activité en matière d'urbanisme résultant de l'apport des dossiers ADS de la commune de Méry sur Oise,

Considérant qu'il a été nécessaire de procéder à l'embauche d'un agent titulaire ou contractuel à durée indéterminée pour répondre à l'intégration de la commune de Méry sur Oise pour l'instruction des dossiers en matière du droit des sols,

Considérant que la CCVO3F a fait une déclaration de vacance d'emploi n° V095230200948726001 et un arrêté n° 2023/D/14 visé en Préfecture le 21/02/2023,



ID: 095-249500455-20240405-20240411-DE

Considérant que la CCVO3F a publié sur le site emploi territorial une offre n°0095290200948726,

Considérant qu'à l'issue de différents entretiens, la CCVO3F a sélectionné un candidat répondant aux critères de la filière administrative, en catégorie B,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter les modifications mentionnées ci-dessus et de les reporter au tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	DATE D'EFFET PRECEDENTE DELIBERATION	DATE D'EFFET
Filière administrative Attaché principal	А	1	35 heures	01/09/2017	
Filière Administrative Attaché hors classe	А	1	35 heures	01/05/2021	
Filière technique Technicien Principal de 1ère classe	В	1	35 heures	01/05/2020	
Filière administrative Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	В	1	35 heures	01/05/2021	
Filière administrative Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	С	1	35 heures	01/05/2020	
Filière administrative Attaché	А	1	35 heures	02/07/2021	
Filière administrative Adjoint Administratif	С	1	35 heures	09/03/2023	
Filière administrative Rédacteur	В	1	35 heures		02/04/2024

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	39	0	0

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,

Posidonti

La Secrétaire de séance.

andwa

Céline CAUDRON

Sébastien PONIATOWSKI

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240412-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

2024/04/12

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
Avenant au Règlement du	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
Transport à la Demande	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,
Présents: 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	
transmission en	Etaient absents représentés :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	<u>Etaient absents excusés</u> :
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	
Sébastien PONIATOWSKI	Secrétaire de séance : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F) propose un service de mobilité pour les déplacements des administrés sur le territoire afin de :

- permettre aux personnes âgées et vulnérables de se rendre à des rendez-vous de première nécessité (santé, démarche administrative, etc.),
- proposer un service de transport desservant les commerces et marchés du territoire à destination de tous les usagers bénéficiaires,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2023, la CCVO3F déploie une solution de Transport d'Utilité Sociale (TUS) sur le territoire,

Considérant que les bénéficiaires inscrits au préalable auprès de leur mairie ou CCAS participent à la hauteur d'un montant de 30 € par an, trajets illimités,

Recu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240412-DE

Considérant la délibération n° 2022/10/06 du 14 octobre 2022 approuvant le tarif du Transport à la demande et l'émission du titre auprès du bénéficiaire lors de son inscription au service,

Considérant la délibération n° 2022/12/13 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement d'utilisation du Transport à la demande,

Considérant que la Communauté de Communes souhaite apporter une précision sur la périodicité de la redevance et propose un renouvellement de l'inscription à l'année civile, à savoir en janvier et le paiement de la cotisation sur la même temporalité,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Didier DAGONET, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'instaurer le renouvellement de l'inscription à l'année civile du 1^{ier} janvier au 31 décembre ainsi que le paiement de 30 € du service.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	39	0	0

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

him Posidouli

La Secrétaire de séance,

Taneleon)

Sébastien PONIATOWSKI



ID: 095-249500455-20240405-20240413-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

2024/04/13

Objet :	
Convention de	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
Partenariat pour la	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
Gestion des 3 Forêts	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Domaniales du Val d'Oise	
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,
Présents : 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	<u>Etaient absents excusés</u> :
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	
Sébastien PONIATOWSKI	Secrétaire de séance : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu le schéma d'accueil du public sur les forêts domaniales Val d'Oisiennes réalisé en 2021,

Considérant les enjeux liés à la multifonctionnalité des forêts périurbaines, en termes de préservation de la biodiversité, de production de bois et d'accueil du public,

Considérant les engagements de l'antenne lle-de-France Ouest de l'Office National des Forêts à faire évoluer ses pratiques sylvicoles, en excluant notamment les coupes rases et en adoptant un mode de gestion dit « en futaie irrégulière », à favoriser l'exploitation en régie, et à développer la concertation locale par l'organisation d'un comité de forêt annuel regroupant les principales parties prenantes,

.../...

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240413-DE

Considérant l'intérêt pour la collectivité de participer à la protection et à la mise en valeur de la (des) forêt(s) domaniale(s) présente(s) sur son territoire, à savoir la forêt de Montmorency, la forêt de l'Isle-Adam, la forêt de Carnelle qui constituent des réservoirs de biodiversité, participent à l'attractivité du territoire, et contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Exposé:

Les trois forêts domaniales du Val d'Oise représentent une surface de 4 492 hectares avec la forêt de Montmorency sur 1 970 ha, la forêt de L'Isle-Adam sur 1 547 ha et la forêt de Carnelle sur 975 ha.

Ces 3 forêts domaniales sont situées sur le territoire de 5 EPCI représentés par 26 communes (détail en annexe).

- 1. Carnelle Pays de France,
- 2. Haut Val d'Oise.
- 3. Plaine Vallée Forêt de Montmorency,
- 4. Val Parisis Agglo,
- 5. Vallée de l'Oise et des 3 forêts.

Elles concourent à l'identité locale, bénéficient d'un attachement fort de la part des habitants et sont un vecteur de développement et d'attractivité touristique et territorial local.

Au-delà de leur contribution directe à l'offre en espaces de nature auprès des habitants, ces forêts sont également reconnues pour les services indéniables et nombreux qu'elles produisent : écosystèmes riches et diversifiés, paysages, puits de carbone, oxygène, rafraichissement naturel de l'air, gestion des eaux pluviales, préservation de la ressource en eau, approvisionnement en matière première bois, support de biodiversité, espaces de loisirs et de promenade, champ pédagogique pour l'éducation à l'environnement...

Autant d'éléments aujourd'hui indispensables pour la santé physique et psychique des habitants.

Elles sont gérées par l'ONF qui a récemment adopté une nouvelle stratégie visant à adapter sa gestion des forêts domaniales en lle-de-France avec de nouvelles orientations qui prennent encore davantage en considération les attentes des nombreux usagers et riverains, notamment en matière de préservation des paysages et du cadre de vie.

Les principales composantes de cette stratégie sont les suivantes :

- Une sylviculture qui exclut désormais les coupes qualifiées de rase par les usagers. Les actions s'orientent désormais vers une gestion arbre par arbre induisant une plus grande permanence du paysage tout en permettant une gestion indispensable à l'accueil des promeneurs. C'est le régime dit de la « futaie irrégulière » ou « sylviculture à couvert continu ».
- Une exploitation en régie, qui conduit l'ONF à ne plus vendre à terme des arbres sur pied, mais des bois prêts à être enlevés.
- Une gouvernance participative amplifiée et refondée. De nombreuses forêts domaniales d'Îlede-France bénéficient d'un comité de forêt. Ils seront orientés vers un modèle plus participatif afin de mieux partager le projet pour chaque massif.

D'ores et déjà, l'ONF a engagé des moyens importants pour former ses personnels aux nouvelles méthodes de sylviculture, réviser l'ensemble de ses documents de gestion pour les rendre conformes aux nouvelles orientations et internaliser l'exploitation. C'est une transformation considérable de l'ONF qui est à l'œuvre.

Cette stratégie va renforcer le rôle des forêts domaniales dans l'attractivité du territoire et le cadre de vie des habitants.

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240413-DE

Cette vision de l'ONF converge vers celle de la stratégie départementale et des 5 intercommunalités riveraines des forêts domaniales valdoisiennes.

C'est donc dans une optique de synergie pour la conservation et la valorisation du patrimoine naturel, que le Département du Val d'Oise, les 5 EPCI et l'ONF souhaitent passer un nouveau cap dans la gouvernance des forêts domaniales.

L'objectif de cette convention est de permettre aux élus locaux d'être informés régulièrement sur les sujets qui concernent les forêts domaniales et de prendre une part plus active aux décisions sur l'avenir des forêts, pour l'accueil du public mais aussi pour la préservation de la biodiversité et des paysages.

Cette ambition n'est possible que si, collectivement, les collectivités territoriales participent au financement de l'entretien de la forêt (propreté, sécurité, entretien du mobilier, des aires d'accueil, des sentiers...) ainsi qu'à la mise en place de nouveaux aménagements issus d'un schéma d'accueil rédigé en 2021 par l'ONF, ainsi qu'à des actions en faveur de la biodiversité.

Par convention, l'ONF s'engage à réaliser les objectifs en conformité avec ses missions exposées en préambule, et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution. Pour leurs parts, le Département et les 5 EPCI s'engagent à soutenir financièrement la réalisation de ces missions.

La présente convention a pour objectif de définir un cadre partenarial d'ensemble entre le Département, les 5 EPCI et l'ONF.

La convention précise :

- Les actions de l'ONF soutenues par le Département et les 5 EPCI dans le cadre de la politique en faveur de la forêt.
- Les modalités de soutien financier à ces actions.
- Le mode d'évaluation et de suivi.
- La gouvernance associée.
- La prise d'effet au 1^{ier} janvier 2024 pour une durée de 4 ans
- Fixe la participation de la CCVO3F

La mise en place d'un partenariat pérenne et de qualité entre le Département, les 5 EPCI et l'ONF permettra :

- De renforcer la préservation et l'entretien des 3 forêts domaniales du Val d'Oise (Montmorency, L'Isle Adam et Carnelle), en lien avec l'amélioration de la gestion sylvicole,
- De renforcer les politiques d'animation du Département et des 5 EPCI en lien avec la forêt,
- D'améliorer la communication à destination de la population.

Il convient de nommer deux délégués qui représenteront la CCVO3F lors du COPIL annuel. Il est proposé en tant qu'

- Elu titulaire : Monsieur Sébastien PONIATOWSKI
- Elue suppléante : Madame Céline CAUDRON.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente Céline CAUDRON, rapporteur,

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240413-DE

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'élargir la gouvernance des forêts domaniales, afin que les élus locaux puissent participer aux décisions prises pour l'avenir de la forêt, d'améliorer la prise en compte des attentes des riverains et des usagers, mais aussi de fluidifier la communication sur les choix qui découlent des nécessités d'aménagement et d'entretien de ces sites;
- De valider le projet de convention ci-annexé, entre l'Office National des Forêts, le Conseil Départemental du Val d'Oise et les cinq établissements publics de coopération intercommunale concernés, ayant pour objet la gestion des trois forêts domaniales Val d'Oisiennes, à savoir la forêt de Montmorency, la forêt de L'Isle-Adam et la forêt de Carnelle;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ;
- De désigner les élus suivants pour siéger au comité de pilotage annuel :
 - o Elu titulaire : Monsieur Sébastien PONIATOWSKI
 - o Elue suppléante : Madame Céline CAUDRON ;
- De préciser que la convention prendra effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 4 ans, et sera renouvelable une fois pour la même durée, par reconduction expresse (courrier);
- De préciser qu'à cette convention pluriannuelle, sera annexé un programme d'actions annuel, qui fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Communautaire chaque année ;
- De préciser que le programme d'entretien comprend cinq postes de dépenses: le renforcement de la sécurité, le maintien de la propreté, les actions de fauchage, tonte et élagage de la végétation, l'entretien du mobilier et de la signalétique, ainsi que l'entretien des infrastructures;
- De fixer la participation de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts aux frais d'entretien des sites concernés à hauteur de 26 727,00 € / an conformément à la clé de répartition financière dépendant de la superficie forestière concernée et du nombre d'habitants de la collectivité;
- De valider le programme d'entretien proposé pour l'année 2024 ci-annexé ;
- D'autoriser le Président à signer le programme d'entretien 2024 ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024 en fonctionnement de la collectivité sur la ligne 65561 ;
- Dit que le versement sera effectué annuellement sur présentation d'une facture ainsi que d'un compte-rendu d'exécution par l'Office National des Forêts ;
- Indique que le Conseil Communautaire pourra également être appelé à délibérer sur un programme d'actions en investissement.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	39	0	0

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,

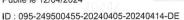
toridonti

La Secrétaire de séance,

austron

Sébastien PONIATOWSKI

Publié le 12/04/2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

ERATIONS 2024/04/14

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du	
Fonds de Concours	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon	
Berges de l'Oise	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam	
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)	
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,	
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)	
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,	
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,	
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,	
Présents: 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),	
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à	
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI	
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),	
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE	
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)	
compte-tenu de sa		
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :	
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET	
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT	
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI	
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER	
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING	
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON	
	<u>Etaient absents excusés</u> :	
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY	
Le Président,		
Sébastien PONIATOWSKI	<u>Secrétaire de séance</u> : Céline CAUDRON	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que le Fonds Vert a pour vocation de participer au financement de projets d'aménagements en bord d'Oise,

Considérant la délibération n° 2023/10/08 du 13 octobre 2023 pour l'attribution d'un fonds de concours vert aux communes de L'Isle-Adam, Mériel, Méry-sur-Oise et Parmain, à hauteur de 50 % du montant de leurs projets présentés,

Considérant dans le cadre de ce Fonds Vert, la commune de Parmain souhaite proposer le projet de finalisation de l'aménagement du quai des Saules et ayant pour objectifs de mettre à la disposition des promeneurs des espaces de promenade :

- mobilier urbain (table de pique-nique, bancs, arches...),
- garde-corps pour sécuriser le site,



ID: 095-249500455-20240405-20240414-DE

- plaques pyrogravées,
- plantes vivaces,

Considérant le coût du projet ci-dessous détaillé :

Montant en € TTC
5 183,62 €
11 092,00 €
763,20 €
319,10 €
17 357,92€

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Sébastien PONIATOWSKI, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide l'unanimité :

- D'attribuer un fonds de concours vert à la commune de Parmain à la hauteur de 50% du montant de son projet à savoir :

Commune	Montant
Parmain	8 678,96 €

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	39	0	0

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,

Posidonti

La Secrétaire de séance,

Sébastien PONIATOWSKI

ID: 095-249500455-20240405-20240415-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

2024/04/15

Objet :	
Convention Particulière	
pour la création,	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
l'entretien, et	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
l'exploitation des	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
infrastructures de	
recharge pour les	
véhicules électriques	
Convocation :	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,
Présents: 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	Etaient absents excusés :
	Etaient absents excusés :
La Dufaidant	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	Secrétaire de céance : Céline CALIDRON
Sébastien PONIATOWSKI	Secrétaire de séance : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que la CCVO3F a transféré au SIGEIF sa compétence IRVE par délibération n° 2022/02/05 en date du 18 février 2022,

Considérant que dans le schéma d'un cadre d'implantation d'IRVE réalisé par le SIGEIF et coordonné à l'échelle régionale, le syndicat a sollicité la CCVO3F pour définir et arrêter un programme d'installation,

Considérant que ce programme est notamment déterminé par les capacités du réseau d'électricité et l'analyse du territoire,

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240415-DE

Considérant que le SIGEIF accomplit l'ensemble des actes nécessaires à la création des IRVE,

Considérant que les IRVE construites sont la propriété du SIGEIF qui en assume l'entretien et l'exploitation,

Considérant que le syndicat s'engage à achever la réalisation du programme, au plus tard dans un délai d'un an à compter de la signature de la convention,

Considérant que le SIGEIF met en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires à l'entretien des IRVE créées dans le cadre du programme,

Considérant que la CCVO3F s'engage à ne pas procéder à des interventions techniques sur les IRVE,

Considérant que la CCVO3F s'engage à communiquer au SIGEIF ou à son exploitant toute information relative aux pannes et aux dégradations subies par les IRVE du programme,

Considérant que la CCVO3F s'engage à réserver les emplacements de stationnement à l'usage exclusif de la recharge des véhicules et à garantir la gratuité de ce stationnement,

Considérant que la CCVO3F s'engage également à faire respecter ces prescriptions en faisant le cas échéant usage des pouvoirs en sa disposition à l'encontre des véhicules indument stationnés sur l'emplacement dédié (verbalisation, enlèvement) ou à susciter l'intervention de l'autorité compétente en la matière. Le SIGEIF ou son exploitant pourront à cette fin solliciter la CCVO3F,

Considérant que pour favoriser la mise en œuvre de la compétence transférée, la CCVO3F met à disposition du SIGEIF à titre gratuit, pendant toute la durée du transfert, les terrains supportant l'IRVE et s'engage à délivrer au SIGEIF et aux prestataires intervenant pour son compte toutes les autorisations d'occupation du domaine public nécessaires,

Considérant que les financements sont assurés à hauteur de 100 % par le SIGEIF le cas échéant au travers de subventions de partenaires extérieurs que le SIGEIF s'engage à mobiliser.

Considérant qu'aucune participation financière aux dépenses de création, d'entretien ou d'exploitation n'est sollicitée de l'Établissement,

Considérant que le montant prévisionnel relatif à la création des IRVE du Programme est estimé à 86 000 € HT soit 103 200 € TTC, et se décompose comme suit :

- I'ISLE ADAM : Parking avenue Paul Thoureau 12 000 € HT, 14 400 € TTC
- PARMAIN: Rue Paul Ferry 12 000 € HT, 14 400 € TTC
- MERY-SUR-OISE: Parking extérieur la Luciole 25 000 € HT, 30 000 € TTC
- MERY-SUR-OISE: Parking de la Poste 25 000 € HT, 30 000 € TTC
- MERIEL: 122 Rue des Petits Près 12 000 € HT, 14 400 € TTC

Considérant que le SIGEIF perçoit l'intégralité des recettes d'exploitation et demeure seul habilité à en organiser la tarification,

Considérant que les dispositions contenues dans la présente convention entrent en vigueur dès la signature par les Parties sous réserve que, pour les IRVE existantes du Programme, celles-ci soient libres de tout contrat d'exploitation qui aurait pu être passé avant la signature de la présente convention, entre la CCVO3F et un opérateur de bornes IRVE,

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240415-DE

Considérant que les dispositions contenues dans la présente convention demeurent durant toute la durée du transfert de compétence de la CCVO3F,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Didier DAGONET, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention du SIGEIF pour la création des nouvelles IRVE,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	39	0	0

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

Mudicol as

La Secrétaire de séance,

Tourselouse

Sébastien PONIATOWSKI



ID: 095-249500455-20240405-20240416-DE

2024/04/16



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du 5 avril 2024

Objet :	L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 avril à dix-neuf heures, les membres du
Admission en Non-	Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans le Salon
Valeurs	d'honneur de la Mairie de l'Isle-Adam
Convocation:	M. Sébastien PONATOWSKI (Président)
Date: 18/03/2024	Mme et MM. Pierre-Edouard EON (arrivé à 19h10), Céline CAUDRON, Bruno MACE,
Affichée le : 29/03/2024	Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)
	Mmes et MM. Julita SALBERT, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION,
Nombre de membres :	Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Alphonse PAGNON,
En exercice: 41	Carine PELEGRIN, Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS,
Présents: 33	Éric JEANRENAUD (arrivé à 19h10), Marie-Claude CRESPIN (arrivée à 19h06),
Votants: 39	Alexandre DOHY, Rémi DU PELOUX (arrivé à 19h06), Catherine GAUTIER (arrivée à
	19h06), Bernard RIO (arrivé à 19h06), Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI
	(arrivé à 19h15), Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO (arrivé à 19h06),
	Valérie MICHEL, François KISLING, Pierre BEMELS, Françoise GODENNE
Acte certifié exécutoire	(Conseillers Communautaires)
compte-tenu de sa	
transmission en	<u>Etaient absents représentés</u> :
Préfecture de Pontoise	Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET
et de sa publication	Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT
	Laurence BARTHELEMI donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMI
	Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
	Dominique MOURGET donne pouvoir à François KISLING
	Hervé WEIFFENBACH donne pouvoir à Céline CAUDRON
	*
	<u>Etaient absents excusés</u> :
	Jacques DELAUNE (Vice-Président), Michel VRAY
Le Président,	
Sébastien PONIATOWSKI	Secrétaire de séance : Céline CAUDRON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire.

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Considérant que dans le cadre des admissions en non-valeurs, le Service de Gestion Comptable de l'Isle-Adam a transmis à la CCVO3F la liste des titres impayés et non recouvrés (poursuites sans effet),

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Didier DAGONET, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les admissions en non valeurs pour un montant total de 1 657,21 € suivant le tableau ci-dessous, et dont la dépense est inscrite au Budget Supplémentaire 2024 :

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024



ID: 095-249500455-20240405-20240416-DE

ANNEE	NUMERO TITRE	LIBELLE	MONTANT
2019	86	Droits et frais d'occupation AAGV L'Isle-Adam (du 24/04 au 05/07/2019)	546.57 €
2019	87	Droits et frais d'occupation AAGV L'Isle-Adam (après déduction caution)	347.87 €
2019	88	Droits et frais d'occupation AAGV L'Isle-Adam	559.42 €
2019	89	Droit et frais d'occupation AAGV L'Isle-Adam	88.35€
2020	125	Remboursement partiel frais d'enlèvement de nid de frelons asiatiques	55.00 €
2021	125	Remboursement partiel frais d'enlèvement de nid de frelons asiatiques	30.00 €
2021	137	Remboursement partiel frais d'enlèvement de nid de frelons asiatiques	30.00 €
		TOTAL	1 657.21 €

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE	
VOTES	39	0	0	

Pour extrait certifié conforme, Le Président de la Communauté de Communes,

Sébastien PONIATOWSKI

La Secrétaire de séance,

BO	BORDEREAU DE MANDATS No 29	6				PARTIE	PARTIE RESERVEE AU COMPTABLE	AU COMPT	ABLE
Collectivi	 Ye	IMPUTATION	DEPENSES HORS T.V.A	T.V.A DEDUCTIBLE	SOMME	SGC L'ISLE-ADAM	АБАМ		
Budget	get : S.I.A.P.I.A. Folio 1		DEDUCTIBLE		NAME OF THE PERSON OF THE PERS	DATE DE	CREDITEURS	AUTRES OPERATIONS	ERATIONS
Num	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER NATURE DE LA DEPENSE					PAIEMEN	DIVERS	SOMMES	N° de Compte
12	125 Viabilité TPE BDC N°529/70/05/2023 95692 GOUSSAINVILLE CE FCT 2403/029 DU 12/03	2315/23-529 529	8 896.00	0.00	8 896.00				
12	126 Viabilité TPE BDC N°529/72/05/2023 95692 GOUSSAINVILLE CE FCT 2403/044 DU 27/03	2315/23-529 529	9 970.43	0.00	9 970.43				
12	127 Viabilité TPE BDC N°529/77/05/2023 95692 GOUSSAINVILLE CE FCT 2403/040 DU 27/03	2315/23-529 529	3 658.16	0.00	3 658.16				
12	128 Viabilité TPE BDC N°529/80/05/2023 95692 GOUSSAINVILLE CE FCT 2403/045 DU 27/03	2315/23-529	7 150.06	0.00	7 150.06				
12	129 Viabilité TPE BDC N°529/79/05/2023 95692 GOUSSAINVILLE CE FCT 2403/042 DU 27/03	2315/23-529 529	8 896.00	0.00	8 896.00				
	130 Viabilité TPE BDC N°529/78/05/2023 95692 GOUSSAINVILLE CE FCT 2403/041 DU 27/03	2315/23-529 529	3 658.16	0.00	3 658.16				
131	Uiabilité TPE BDC N°529/47/01/2023 95692 GOUSSAINVILLE CE FCT 2403/046 DU 26/03	2315/23-529 529	33 022.24	0.00	33 022.24				
13	BDC N°529/81/05/2023 S692 GOUSSAINVILLE CE FCT 2402/003	2315/23-529 529	26 355.44	0.00	26 355.44				
	_								
	TOTAL DU PRESENT BORDEREAU	ORDEREAU	101 606.49	00.00	101 606.49				
	TOTAL GENERAL DU PRECEDENT	RECEDENT	798 658.19	0.00	798 658.19		TOTAL		
	TOTAL GENERAL A REPORTER	PORTER	900 264.68	0.00	900 264.68				
	ARRETE A LA SOMME DE :	L'ORDONNATEUR		DATE D'	DATE D' EMISSION) ∑ ∑ Ш			
	***101606.49 C *			12/0	12/04/2024				
Nom, p	Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur : ARMAND Michel Président du SIAPIA					E T G			i otali